CREUSE GRAND SUD
Communauté de Communes

DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2026 – B - 031

Séance du 20 juillet 2026

DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC ET AU DEPARTEMENT DE LA CREUSE

CHANGEMENT DU SYSTEME INTEGRE DE GESTION DE BIBLIOTHEQUES

MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT

L'an deux mille vingt-six, le 20 juillet à 18h30, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Jean-Luc LEGER., Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 16 juillet 2026.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Jean-Luc LEGER ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Mélanie LE NUZ ; Yves ORLIANGES ; Laurent LHERITIER ; Isabelle RAPINAT ; Benjamin SIMONS (à partir de 18h47 au début du rapport n°2) ; Vincent PERRIERE ; Patrick JALLAIS et Frédéric THOMAS.

ETAIENT EXCUSES : Madame et Monsieur

Olivier CAGNON et Cynthia VELLEINE.

ETAIT ABSENT : Monsieur

Benjamin SIMONS (jusqu'à 18h47 au début du rapport n°2).

Rappel du contexte

Le Système Intégré de Gestion de Bibliothèque est un logiciel métier qui permet de gérer informatiquement les médiathèques. Prêts, retours, recherches de document, inscriptions des usagers, importation de statistiques d'usages et de données bibliographiques et développement d'un portail web font partie des fonctionnalités du logiciel, utilisé au quotidien.

Actuellement, le réseau des médiathèques Creuse Grand Sud utilise le SIGB Orphée Micro, solution choisie à l'ouverture de la médiathèque à Felletin, soit en 2003. Cette version est obsolète par rapport aux nouveaux logiciels qui ont été développés depuis plus de 20 ans. Peu intuitif et source d'erreurs, il nécessite d'être remplacé par une solution plus ergonomique et efficiente.

REÇU EN PREFECTURE
le 23/07/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-023-200044014-20260720-2026_B_031-

Présentation de la demande

Dans ce cadre, la communauté de communes a lancé une consultation sous forme de MAPA (Marché à procédure adaptée) pour mettre en concurrence différents prestataires à partir d'un cahier des charges rédigé avec l'aide du Département. Une somme de 25 000 € a été inscrite au budget 2026. Ce projet implique plusieurs acteurs : le réseau Creuse Grand Sud, la Bibliothèque Départementale de la Creuse (BDC), la DRAC.

Les conditions de subvention

1. DRAC : dépôt de dossier avant le 31 août/ Versement en amont / Prise en charge à hauteur de 40 %. Aucun engagement ne doit être pris avant la notification officielle. Pièces justificatives : cahier des charges, note détaillée, délibération de l'organe délibérant et devis détaillé du fournisseur choisi.

2. Département : Département (25 %) : passage obligatoire en commission permanente, puis versement sur service fait.

Plan de financement (dépenses éligibles) :

	Charges		**Ressources**
Progiciel	5 000 € HT	**Subvention DRAC à hauteur de 40 % du projet**	6 940 € HT
Portail documentaire CMS et OPAC	4 500 € HT	**Subvention Département à hauteur de 25 % du projet**	4 337 € HT
Reprise des fichiers	2 500 € HT	**Communauté de communes Creuse Grand Sud**	6 073 € HT
Formations	4 000 € HT		
Migration de données depuis Orphée	1 350 € HT		
Total HT	17 350 € HT		17 350 € HT

REÇU EN PREFECTURE
le 23/07/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-023-200044014-20260720-2026_B_031-

Calendrier de mise en œuvre :

- Juin 2026

Lancement de la consultation

- Juillet 2026

Dépouillement et analyse des offres

Attribution du marché

- Septembre 2026

Récolement du réseau et formation à la transition bibliographique avec l'aide de la Bibliothèque départementale

- Octobre 2026 - mars 2027

Mise en œuvre opérationnelle avec rencontres prestataire, base test, nettoyage des données, formation des équipes, migration et déploiement final.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **DE DONNER** son accord pour les demandes de subvention auprès de la Drac et du Département de la Creuse pour le changement du Système Intégré de Gestion des Bibliothèques (SIGB),
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document relatif à la réalisation de ces opérations.

Ainsi fait et délibéré le 20 juillet 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

Le Président,

Jean-Luc LEGER

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD

REÇU EN PREFECTURE
le 23/07/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-023-200044014-20260720-2026_B_031-